

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30.05.02 Convocation du 23.05.02

Compte rendu affiché 3 juin 2002

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Objet : TARIFS "MARCHE MOTO".

Présents :

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MARMONIER, BERRA, MM. GONDELAUD, GOSSET, Mmes ZULLI, DURAND, M. CHRETIN, Mme DESVIGNES, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents :	24
votants :	27

Absents représentés :

M. POINT par M. GONDELAUD - M. FERNANDES par Mme BERRA Mme PERRIN par M. FAURE - M. MACHURAT par M. BELLOT.

Absent excusé :

M. MEYER.

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances rappelle que la commission des finances a examiné, dans le détail, les tarifs municipaux.

Il propose à l'assemblée d'accepter les tarifs suivants pour l'utilisation du domaine public à l'occasion des "Marchés à la Moto", qui se déroulent une fois par trimestre.

DROITS de PLACE "MARCHE à la MOTO" Applicables au 1^{er} JUIN 2002	
DEBALLAGE de PIECES d'OCCASION	
Emplacement sur Esplanade, Halte fluviale, partie Nord Place du Marché	
2 ml - sur profondeur 2,50 m	13 Euros
4 ml - sur profondeur 2,50 m	40 Euros
Emplacement Parking Piscine + Verdun	
5 ml - sur profondeur 5m + trottoir (véhicule sur place)	120 Euros
VENTE MOTOS OCCASION	
Place du Marché (Kiosque)	
de 20h 00 à 7h 00 :	
Moto jusqu'à 500 cm ³	8 Euros
Moto à partir de 501 cm ³	13 Euros
De 7h 00 à 11h 00 :	
Moto (toutes cylindrées)	8 Euros
Après 11h 00 :	
Accès libre (surveillance jusqu'à 12h 00)	

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le budget communal approuvé le 28.03.2002,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que l'utilisation du domaine public à l'occasion des "Marchés à la Moto" a fait l'objet d'une tarification qu'il convient d'actualiser,
- Fixe lesdits tarifs, applicables à partir du 1^{er} juin 2002, comme indiqués plus haut,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toute opération relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 30 mai 2002

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte tenu - de la transmission en Préfecture le 8 Juillet 2002
- de la publication le 9 Juillet 2002
Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 8 Juillet 2002